7 QUESTIONS TRAITS POSÉES

HENRI CABANEL
Sénateur vigneron

SÉNAT

POURQUOI TU AS CHOISI CE MÉTIER DE SÉNATEUR ?

«

J'ai un métier, c'est la vigne. Etre Viticulteur me sert à garder les pieds sur terre. Il faut toujours savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on veut aller. Je reste et je resterai un paysan car la notion de pays, de terroir et de territoire nous guide vers l'action.

Puis, j'ai des convictions politiques. Je suis devenu sénateur de l'Hérault grâce à mon engagement au sein du parti socialiste.

J'ai d'abord été militant (depuis l'âge de 25 ans).

Il est primordial que les citoyens s'investissent dans la vie publique. Le « tous pourris » pour incarner les élus me révolte et je réponds à ceux qui pensent à charge : « tous unis ». « Engagez-vous, faites bouger les lignes et vous pourrez juger ! ».

C'est pourquoi j'échange avec de nombreuses associations et ONG comme SHERPA, ANTICOR, PARLEMENT ET CITOYENS…

C'est pourquoi aussi je suis contre le cumul des mandats et le cumul des mandats dans le temps pour permettre à des femmes et des hommes de la société civile de s'engager. Le renouvellement d'idées passe obligatoirement par le renouvellement des élus.

Au Sénat il n'y a que 4,6% de professions agricoles, aucun ouvrier…

Avoir un métier permet de garder sa liberté de penser, sa liberté de dire, sa liberté d'agir pour ne pas être enfermé dans un système d'appareil qui sclérose les discours et les actes.

»

SÉNATEUR AGRICULTEUR

ÇA SERT À QUOI UN SÉNATEUR ?

«

Les parlementaires - députés et sénateurs - examinent les projets de loi soumis par le gouvernement et les enrichissent grâce à des amendements.

Ils peuvent eux-mêmes en initier, ce sont alors des propositions de loi.

J'ai ainsi co-rédigé une proposition de loi sur la gestion des risques en agriculture : climatiques, sanitaires et économiques.

Le Sénat est également le garant de la stabilité des institutions. Il ne peut pas être dissout.

Toutes les semaines, les sénateurs peuvent poser des questions à un ministre : les Questions au gouvernement. Elles sont encadrées par les groupes politiques.

Ces questions peuvent également être écrites. Elles ne sont alors pas limitées en nombre. Dans l'Hérault, je suis le relais des élus locaux pour porter leurs voix auprès du gouvernement et je les représente.

C'est pourquoi j'ai mis en place une nouvelle méthode : pas de permanence parlementaire mais des échanges directement dans les communes avec les maires et les conseillers municipaux.

Entre auditions et travail en groupe, je m'imprègne des retours, réflexions, idées des décideurs locaux - élus, chefs d'entreprise, associations… - car ils ont toute leur place pour participer à l'élaboration des lois.

Un circuit court législatif en quelque sorte !

»

M. LE MINISTRE, EN TANT QUE REPRÉSENTANT DES CITOYENS DE L'HÉRAULT, JE VIENS VOUS PARLER EN LEUR NOM ET VOUS DIRE CECI :
"BOULÈGUE" !
FABRICE ERRE

TU TRAVAILLES OÙ ?

«

Je partage mon temps entre l'Hérault (les lundis, vendredis et les week-ends) et le Sénat (mardis, mercredis et jeudis).

Tous les mardis matin réveil à 4 heures !

Départ pour l'aéroport de Montpellier où je prends le premier avion vers 6h.

Le Sénat met à notre disposition un bureau.

Les trois jours s'articulent autour de réunions du groupe PS, du travail en commission sur les textes de loi, d'auditions de ministres, d'experts, de représentants des filières, de PDG…, de séances d'examen des lois, de débats et de votes dans l'hémicycle.

A Paris, j'ai également des rendez-vous réguliers au sein des ministères pour expliquer et défendre les dossiers héraultais.

Parfois, je pars en déplacement avec les sénateurs membres de la délégation aux entreprises dont je fais partie. Objectif : rencontrer des salariés, syndicats et directions pour que notre travail législatif colle au mieux à leurs besoins.

Je repars le jeudi en fin d'après-midi. Le soir à mon arrivée, j'ai parfois des réunions avec des élus.

Le samedi très tôt et souvent le dimanche je suis dans mes vignes. Quand je suis au Sénat, je gère mon exploitation par téléphone ou par mail en communiquant avec mes deux salariés.

»

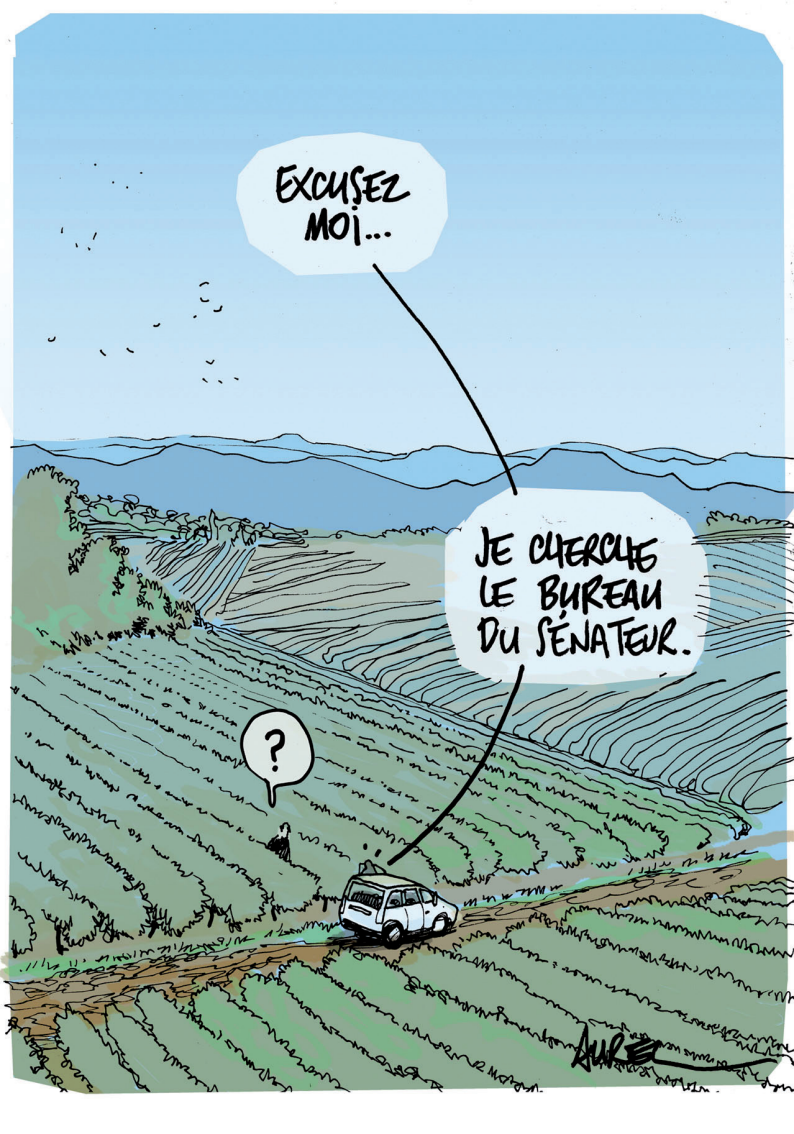
EXCUSEZ MOI...
JE CHERCHE LE BUREAU DU SÉNATEUR.
?
AURÈS

POURQUOI Y A-T'IL DEUX ASSEMBLÉES AU PARLEMENT ?

«

Les médias réalisent souvent des reportages à charge sur nos deux institutions.

Mais peu relatent le travail réalisé par les deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat (dite Haute Assemblée ou Chambre des territoires).

L'intérêt du bicamérisme est multiple :
- Les deux calendriers différents et deux modes d'élections différents assurent une stabilité à notre démocratie.
- Il y a un lien direct entre les deux assemblées qui proposent des amendements destinés à enrichir les lois.

A l'issue de la Navette (double lecture des textes de lois par les deux assemblées), une commission mixte paritaire est nommée. Elle est composée de sept sénateurs et sept députés pour essayer de trouver un consensus sur le texte. Quand ce n'est pas le cas, l'Assemblée Nationale a le dernier mot via le résultat du vote des députés.

Il faudrait développer l'étude d'impact des nouvelles lois et le contrôle de leur application.

»

La réalité de notre travail au Sénat :

- **15 000** amendements déposés
- **68%** des amendements votés au Sénat sont repris à l'Assemblée Nationale
- **1/10ème** des lois est d'origine sénatoriale, ce qui prouve l'importance de cette assemblée car l'intiative des lois revient d'abord au gouvernement

ON A DISCUTÉ AU SÉNAT DE VOTRE PROPOSITION DE LOI, M. LE DÉPUTÉ...
SUPER.
TRÈS BIEN.
ON A JUSTE AMENDÉ DEUX-TROIS DÉTAILS...
PROPOSITION DE LOI
FABRICE ERRE

VOUS ÊTES COMBIEN AU SÉNAT ?

«

Il y **348 sénateurs** (dont seulement moins d'un tiers sont des femmes), élus au suffrage universel indirect par 162 000 grands électeurs.

Je suis favorable à une baisse du nombre de parlementaires dans les deux assemblées car, malgré l'absentéisme, le travail législatif se fait avec une proportion réduite de parlementaires très impliqués.

Le Président du Sénat a imposé en 2015 de nouvelles règles (baisse des indemnités si trop d'absences dans le trimestre) mais je pense qu'il faut aller encore plus loin.

Je regrette qu'il n'y ait pas, comme à l'Assemblée Nationale, un vote électronique qui enregistrerait réellement les présences.

Au Sénat, seules les interventions (même très courtes dans l'hémicycle) suffisent à officialiser une présence.

C'est une aberration que je condamne :
Des sénateurs peu présents - mais qui interviennent avec quelques mots - ont plus de présences répertoriées que des sénateurs assidus qui votent mais ne prennent pas la parole systématiquement. Cherchez l'erreur…

»

ALLÔ, PUPUCE ?
DIS, T'AS PENSÉ À ACHETER DU PAIN ?...
... NON, T'EMBÊTES PAS, J'EN PRENDRAI EN RENTRANT...
OUI, C'EST ÇA...
BISOUS...

TÜT

JE NOTE LA PRISE DE PAROLE DE MONSIEUR LE SÉNATEUR ET CONFIRME SA PRÉSENCE DANS L'HÉMICYCLE...
GROS

POURQUOI LES GENS MANIFESTENT CONTRE DES LOIS ?

« Manifester est un droit qui témoigne de la bonne santé de notre démocratie.

Une forte opposition est souvent le fruit d'une faible concertation ou en tout cas d'un déficit d'explication.

Ce fut le cas de la loi NOTRe, des rythmes scolaires… Les élus locaux estiment subir ces lois car ils n'en n'ont pas compris les enjeux et les objectifs.

Pour les informer des enjeux des lois en préparation, je leur envoie régulièrement des « Focus » sur ces lois afin qu'ils confrontent ces textes à leur quotidien. Je fais remonter au national la réalité du terrain.

La posture des parlementaires de la majorité gouvernementale est complexe : s'ils votent contre, ils sont assimilés à des frondeurs.

S'ils votent pour, ils sont accusés d'être des « suiveurs » et ils s'éloignent parfois de leurs convictions.

C'est pourquoi, j'ai voté contre l'article relatif à la déchéance de nationalité car il ne symbolisait pas pour moi une réelle solution face au terrorisme et à la sécurité des citoyens. Il était contraire à mes valeurs.

Je ne me considère pas pour autant frondeur, un terme que je ne cautionne pas. Je préfère « lanceur d'alerte ». »

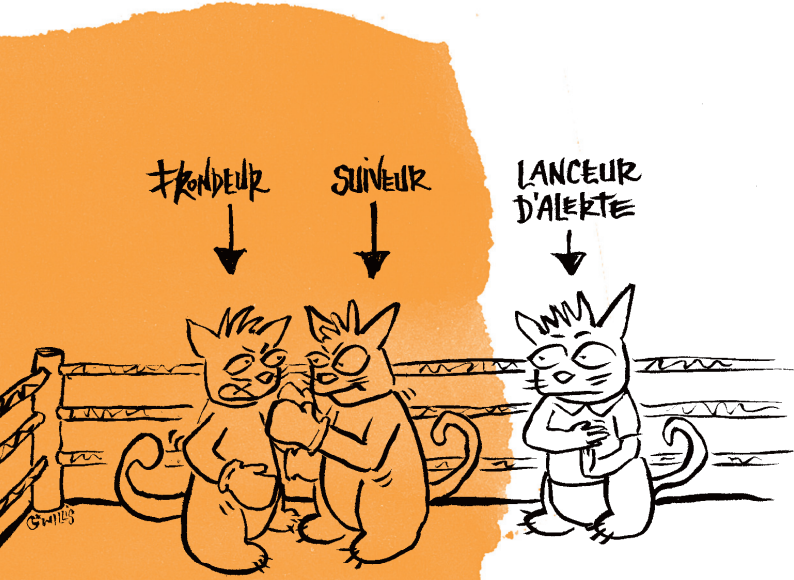
FRONDEUR
SUIVEUR
LANCEUR D'ALERTE
GWILES

COMBIEN TU GAGNES ?

«

Les sénateurs ont une indemnité de 5 379 euros par mois.

Cette indemnité leur permet de compenser l'arrêt de leur activité professionnelle et, comme son nom l'indique, les indemnise pour le temps consacré au mandat. C'est pourquoi je pense que la lutte contre l'absentéisme (avec une mesure réelle) au Sénat doit impérativement être une priorité.

Pour accomplir nos missions, nous disposons de moyens (collaborateurs, bureau) et d'un budget (l'IRFM - Indemnité de représentation de frais de mandat - s'élève à 6 037 euros par mois : hôtel, déplacements, restauration, frais de communication, permanence pour ceux qui en ont une…).

Nous défendons une transparence totale car toute opacité génère la perte de confiance des citoyens.

J'ai souhaité que mon cabinet parlementaire soit évalué par l'AFNOR certification (organisme indépendant) dans le cadre d'une démarche RSE - responsabilité sociétale des entreprises. Sont passés au crible : la redevabilité aux diverses parties prenantes, l'éthique, la transparence et les actions en faveur du développement durable.

D'autre part, j'ai proposé un amendement lors de l'examen du projet de loi Sapin 2 pour que les candidats à des élections aient les mêmes contraintes que les fonctionnaires pour leur casier judiciaire.
Il a également été voté à l'Assemblée Nationale car la députée Fanny Dombre-Coste a accepté de le relayer et de le déposer.
Un beau travail qui montre l'intérêt des deux chambres.

»

LE SÉNAT PEUT-IL ACCUEILLIR DES ÉLUS CONDAMNÉS POUR CORRUPTION ?

« POURQUOI TU AS CHOISI CE MÉTIER ? »
« COMBIEN TU GAGNES ?... »

Public différent, mais mêmes questions !

Depuis le début de mon mandat, j'ai été invité dans plusieurs établissements scolaires : classes élémentaires, collèges, lycées, IUT… Les enfants et les jeunes disent tout haut ce que les adultes pensent tout bas car ils n'ont pas encore adopté le filtre du « politiquement correct »… Et tant mieux !

Cet ouvrage est un condensé de mes réponses. Sans langue de bois, sans tabou.

Quoi de mieux pour illustrer la liberté de pensée, la liberté de parole ? Les dessins de presse.

La liberté de la presse passe par les traits de ces journalistes, qui avec hauteur sur les événements et les Hommes, croquent l'information à pleines mains.

L'attentat de Charlie Hebdo en janvier 2015 nous a fait mesurer combien ils sont les représentants de notre démocratie car leur impertinence dérange. Ils nous ont fait eux-mêmes mesurer combien la liberté dérange.

Aurel, Fabrice Erre, Gros, Willis from Tunis, réagissent au quotidien dans la presse locale et nationale. Ils apportent leur regard décalé en brossant à grands traits l'actualité.

Ils ont donc eu carte blanche pour réagir à vos questions et à mes réponses.

Avec un seul parti pris : l'expression libre.

Henri Cabanel
Sénateur de l'Hérault
senateurcabanel@gmail.com
senateurcabanel.com

Conçu et réalisé par l'Usine - usineadessins.com / Conception graphique : Albane Romagnoli
Dessins tous droits réservés p.3-13 Willis From Tunis, p.5-9 Fabrice Erre, p.1-6 Aurel, p.11-15 Pascal Gros
Papier recyclé